



Projet CEREL Territoire pilote de Vendée

Août 2015



La chambre d'agriculture de Vendée a choisi de porter l'action CEREL sur deux territoires contrastés du département : le canton de Saint Gilles Croix de Vie et le Pays du Sud Vendée.

Le premier se caractérise par une agriculture centrée sur l'élevage laitier qui doit concilier ses activités avec une urbanisation importante liée au développement touristique. Le second est dominé par les grandes cultures partagées entre des espaces de marais, la plaine vendéenne et le nord du Pays bocager. La question des relations entre des exploitations situées sur deux territoires aux problématiques différentes est apparue comme une nécessité.

LE TERRITOIRE : Saint Gilles Croix de Vie et Sud Vendée

Le territoire de Saint Gilles Croix de Vie connaît une expansion démographique importante, + 35% d'habitants attendus d'ici à 2030. Cela implique la mise en œuvre, d'ici à vingt ans, d'une politique d'aménagement du territoire en phase avec les besoins qu'engendrera cet afflux de population, et qui réponde aux objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement. Se pose dès lors les questions de la maîtrise du foncier, de concilier l'essor économique, l'afflux touristique, l'urbanisation croissante avec la préservation des activités agricoles, des ressources et des milieux naturels. Vivant sur ce même territoire, les agriculteurs sont concernés par ces évolutions et principalement par l'urbanisation qui grignote chaque année entre 35 et 40 hectares.



Zone littoral de St Gilles croix de Vie

Le territoire du Pays du Sud-Vendée se positionne à l'interface des trois grandes entités géographiques.

- ✓ Des **espaces de marais** mouillés à l'extrême sud-est du territoire, prolongés vers l'ouest par un vaste espace de marais desséchés. Ces espaces se caractérisent par des terres noires à très haut potentiel, profondes avec une réserve hydrique importante. Ces terres supportent donc très bien des cultures d'été sans irrigation et une fois drainées sont supports de cultures d'hiver.

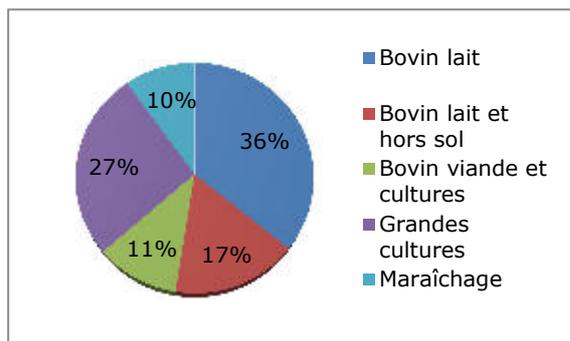


Marais Sud Vendée
Source : Vendée tourisme

- ✓ La « **plaine vendéenne** » sur la grande frange sud du territoire. Au nord de cette plaine, en transition avec le bocage, se trouvent d'importants massifs boisés dont celui de Mervent. Les sols y sont superficiels : groie moyenne à superficielle. Ces types de sols se caractérisent par un horizon de surface de type argilo-limoneux, brun rouge souvent très caillouteux. En profondeur (à moins de 50 cm en général) repose du calcaire dur fracturé ou remanié. On y trouve également des sols limoneux : ce sont des terres plus profondes et moins séchantes que les groies. Il s'agit des terres douces, toujours saines mais parfois battantes.

- ✓ Le **bocage** qui couvre les 2/3 de la partie nord.

LES SYSTEMES d'EXPLOITATIONS



Systèmes d'expl. Saint Gilles Croix de Vie

Sur le canton de Saint Gilles Croix de Vie, la majorité des exploitations agricoles, hormis les exploitations maraichères, sont en système polycultures élevages. Elevages plutôt bovins laitiers mais aussi des productions hors sol de volailles, bovins allaitants, caprins. Dans ces exploitations, la production de matières organiques existe sous plusieurs types : fumier, lisier, fiente de volailles. Les surfaces en cultures et prairies des exploitations agricoles accueillent, suivant les rotations des cultures, la matière organique produite par l'exploitation.

Le Sud Vendée se caractérise par la présence de systèmes céréaliers de marais desséché (avec terres drainées) à base de maïs et céréales ainsi que des systèmes céréaliers de plaine irrigués également basés sur le maïs et les céréales.

PREMIERS RESULTATS

Le projet cherche à répondre aux problématiques des deux territoires :

- Evolution de la réglementation qui exige des calendriers d'épandage différents remettant en cause les capacités de stockage et d'épandage de ces effluents
- Perte de foncier liée à la population et au développement du tourisme.
- Taux de matières organiques à la baisse, les exportations de paille n'étant généralement pas ou peu compensées.
- Evolution de la PAC – avec notamment l'obligation de réaliser 3 cultures différentes/SIE – amène les « céréaliers » à diversifier leur assolement mais sans réel débouché.

Résultats des enquêtes menés auprès des agriculteurs des deux zones en 2014 :

- Freins à la construction des relations céréaliers-éleveurs
 - o Coût du transport : distance (Difficulté de trouver du local (<15km max)), camion vide au retour
 - o Durabilité des échanges
 - o Relation Gagnant-gagnant sur le prix
 - o Qualité des produits
 - o Perte de matière organique pour les sols de l'éleveur
 - o Plus de nuisances pour le céréalier : temps, matériels, réglementation
 - o Période des échanges
 - o Mentalités des céréaliers / éleveurs
 - o Pas de connaissance réciproque des besoins des uns et des autres
 - o Ne pas avoir d'intermédiaire
 - o Réglementation qui évolue et qui peut contraindre ces relations
- Leviers à la construction des relations céréaliers éleveurs :
 - o Contrats : prix, durée (5 ans min), teneurs NPK...
 - o Gérer la logistique
 - o Un listing pour savoir qui est intéressé, communication des expériences
 - o Levier administratif
 - o Avoir un intermédiaire

Mais d'autres pistes ont également été identifiées :

- Echanges de fourrages sur pied entre des éleveurs VA et VL (couverts végétaux) : local
- Echanges main d'œuvre (local)
- Echanges main d'œuvre – matériels : avec zone céréalrière
- Echanges matières organiques avec de la luzerne, du colza... : avec zone céréalrière
- Méthanisation et Unité de compostage